

Inscription restauration scolaire
Élèves de classe préparatoire
Interne ou interne-externé
2019/2020

I. PRINCIPES GENERAUX

1. Les élèves en qualité d'interne doivent régler le forfait de 5 jours comprenant petit déjeuner, déjeuner, dîner et la location de la chambre.
2. La qualité d'interne-externé (forfait de 5 jours comprenant petit déjeuner, déjeuner et dîner) est attribuée uniquement aux élèves justifiant d'un hébergement dans une structure extérieure qui ne propose pas de service de restauration.
3. Le tarif s'applique **en fonction du quotient familial**, au vu des documents fournis par la famille
4. La réservation est obligatoire (un repas réservé est un repas payé).
5. L'élève inscrit doit impérativement être en possession de son badge pour avoir accès à la demi-pension (voir règlement intérieur de la restauration).
6. Le paiement des prestations (internat ou internat-externé) s'effectue soit par chèque, par carte bleue.

II. INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Classe **2019-2020** :

- interne** (*quotient familial supérieur à 2388€*) **763.75 €**
- interne-externé** (*quotient familial supérieur à 2388€*) **406.90 €**

Documents à rendre obligatoirement lors de l'inscription de l'élève

(Sans pré-inscription, l'élève ne pourra déjeuner en septembre)

- ATTESTION DE RESTAURATION SCOLAIRE (pour le calcul du montant du repas).**
- RIB obligatoire pour le remboursement des éventuels excédents.**
- Prévoir un chèque le jour de l'inscription**

Signature des parents ou du responsable légal